

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

8. Vente de la parcelle CY 302

La Commune a été saisie par la société Rambier pour se porter acquéreur de la parcelle CY 302 qui se situe 25 chemin des Garennes, zone constructible 1Aub du Plan Local d'Urbanisme d'une superficie de 1215 m².

France Domaines a estimé le prix à 140.000 €.

La société Rambier, sis 232 av des moulins, 34080 Montpellier, représentée par M. Jean-Pierre Rambier s'est engagée à acheter le terrain au prix fixé de 140.000 €, et s'est également engagée à payer tous les frais relatifs à cette vente (frais de géomètre pour document d'arpentage et frais notariés).

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver la vente de la parcelle, cadastré CY 302 pour un montant de 140.000€ conformément aux termes exprimés ci-dessus avec possibilité de substitution à l'acquéreur,

D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE**À L'UNANIMITE**

Approuve la vente de la parcelle, cadastré CY 302 pour un montant de 140.000 € conformément aux termes exprimés ci-dessus avec possibilité de substitution à l'acquéreur,

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

